



Contre-projet à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», 24 septembre 2017

Révision constitutionnelle sur le thème global et fondamental de la sécurité alimentaire

«OUI au développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire»

Art. 104a Sécurité alimentaire

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée les conditions qui favorisent :

- a) la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- b) une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources naturelles de manière efficiente ;
- c) une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché ;
- d) des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;
- e) une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources naturelles.

Cette révision constitutionnelle soutient l'orientation de la politique agricole actuelle. La sécurité alimentaire en Suisse est le résultat de l'équilibre entre production, durabilité et commerce.

L'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses doivent poursuivre leur développement dans l'intérêt de tout le secteur, des consommateurs, des agriculteurs, et de l'environnement, respectivement du bien-être animal. Cela revient à plébisciter une agriculture adaptée aux conditions locales, qui ménage les ressources et répond aux exigences du marché.

Le contre-projet est un compromis équilibré. Le Conseil fédéral ainsi qu'une large majorité du Conseil National (175 pour, 5 contre) et du Conseil des Etats (36 pour, 4 contre) le soutienne. Le [rapport de la Commission](#) de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) du 3 novembre 2016 fournit toutes les précisions sur cette révision constitutionnelle. Le présent argumentaire du *comité OUI au développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire* se réfère principalement à ce rapport. Il convient d'éviter que cette révision constitutionnelle soit accaparée et interprétée de façon unilatérale par des groupes d'intérêts (Organisations paysannes ou économiques, partis politiques).

1. OUI au développement plutôt qu'à l'immobilisme

Les réalités de la politique agricole en 2017 sont:

- Le revenu de nombreux agriculteurs de montagne et d'un grand nombre de petites exploitations en plaine est trop faible.
- L'agriculture suisse produit de façon intensive et à hauts coûts. Jamais dans l'histoire, la production de lait n'a été aussi importante que ces dernières années. La production de calories reste à un niveau très élevé, malgré la perte de surfaces cultivables.



- Avec l'élaboration de meilleures techniques de production, les progrès faits dans l'élevage et l'intensité élevée, le degré net d'auto-provisionnement alimentaire de la Suisse est stable malgré la croissance de la population.
- Les consommateurs suisses financent la protection douanière des produits agricoles suisses. Le tourisme d'achat est en plein essor.
- L'agriculture suisse a du retard à combler en matière de coûts de production, de compétitivité sur les marchés internationaux, de performances écologiques et de bien-être animal.

La population suisse apprécie le travail des agriculteurs. **Cette révision constitutionnelle est une nouvelle preuve de la confiance accordée à l'agriculture et au secteur agroalimentaire suisses. Leur rôle pour la sécurité alimentaire est confirmé et ancré au plus haut niveau. Ce OUI à la révision constitutionnelle est la base pour un développement positif de l'agriculture et du secteur agroalimentaire: consolider les points fort (par ex. la crédibilité), réduire les faiblesses (par ex. les coûts de production, les exportations) et améliorer les revenus et les performances (environnement, bien-être animal). Cet engagement est lié au soutien alloué au secteur agricole (voir encadré).**

Par ailleurs, c'est un OUI aux responsabilités internationales de la Suisse (mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU, relations commerciales).

Des fonds pour le secteur agricole

En 2016, le soutien alloué à l'agriculture s'est monté à 7'600 millions de francs par an au total. Cette somme comprend les transferts provenant de l'Etat (dont près de 2'800 millions de francs de paiements directs) ainsi que les transferts provenant des consommateurs (soutien par la protection douanière face aux denrées importées meilleur marché).

Sans les surfaces d'estivage dans les Alpes, la surface agricole utile est d'environ 1 million d'hectares, répartis entre quelques 52'000 exploitations. Le calcul est simple: chaque hectare nous coûte près de 7'600 francs par année. Chaque exploitation est soutenue à hauteur d'environ 140'000 par année. Pour une exploitation de référence moyenne de 22,6 hectares, les paiements directs sont de l'ordre de 65'000 francs environ (OFAG, Rapport agricole).

2. OUI à la protection des terres cultivées et des bases naturelles de la production

Les sols agricoles suisses doivent être exploités de manière à rester fertiles à long terme. La protection des terres cultivées et la préservation des ressources (lettre b) sont nécessaires pour la production des denrées alimentaires suisses. En outre, la protection contre les catastrophes naturelles, la qualité des espaces de détente pour la population suisse et le tourisme en profitent également.

La réalité est toutefois, aujourd'hui encore, bien différente. Un grand nombre d'animaux ne sont pas nourris ou détenus conformément à l'espèce et les quantités d'antibiotiques utilisées sont trop élevées. Les treize objectifs environnementaux pour l'agriculture de la Confédération ne sont réalisés dans aucun domaine. La biodiversité continue de diminuer, et les cours d'eau sont trop pollués par les pesticides. La production de denrées alimentaires sur des sols fertiles est empêchée par la construction de logements et d'infrastructures ou par l'agriculture elle-même.

L'effet des paiements directs, très élevés en comparaison internationale (voir encadré) n'est visiblement pas suffisant. Des animaux et des sols sains ainsi qu'un écosystème agricole résistant sont les conditions indispensables à l'assurance à long terme de notre alimentation. **La révision constitutionnelle crée les fondements nécessaires pour pouvoir exiger de meilleures performances.**



3. Oui à l'orientation envers le marché et les besoins des consommateurs

La politique agricole actuelle a fait ses preuves en contribuant à adapter la production au marché et aux besoins des consommateurs. En élargissant le domaine d'application à l'ensemble de l'agriculture et du secteur agroalimentaire, les attentes des consommateurs seront mieux prises en compte, tandis que les incitations de l'Etat à la production à l'origine de distorsions du marché et de dommages environnementaux, seront réduites (lettre c). Le renforcement de la création de valeur peut permettre d'axer les secteurs agricole et agroalimentaire suisses sur une stratégie de qualité (différenciation des produits par la qualité, exploitation du potentiel du marché en Suisse et à l'étranger).

4. OUI à des relations commerciales transfrontalières durables

De par le nombre limité de ses terres agricoles, sa topographie, son climat, etc. et de sa forte densité de population, la Suisse a toujours été tributaire du commerce transfrontalier. Elle est également dépendante des importations pour les moyens de production agricoles (machines, diesel, semences, etc.). C'est pourquoi des relations commerciales stables avec l'étranger, reposant sur des bases larges, sont capitales pour la sécurité alimentaire suisse. Cela aussi bien hier, aujourd'hui que demain.

La lettre d ancre ce principe dans la Constitution. **Le texte va également à l'encontre d'un repli et d'une intensification absurde de la production indigène.** Les relations commerciales avec l'UE – notre principal partenaire – sont capitales, aussi pour notre alimentation. Les dispositions constitutionnelles permettent de les développer davantage si la Suisse l'estime nécessaire.

La lettre d attend du commerce transfrontalier qu'il contribue au **développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire en Suisse et à l'étranger. Elle constitue parallèlement un rejet de l'ouverture inconsidérée des frontières et de la surexploitation à l'étranger.**

Les importations de denrées alimentaires et de moyens de production ne doivent toutefois pas porter atteinte à l'environnement ou se faire au détriment des populations plus pauvres à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la Suisse s'engage, sur le plan international, pour que les critères de durabilité soient mieux pris en considération dans le commerce international. Ceci permet de tenir compte d'une préoccupation exprimée par les initiatives «Pour des aliments équitables» et «Pour la souveraineté alimentaire».

5. OUI à une utilisation des denrées alimentaires préservant les ressources

La lettre e intègre dans la Constitution la nécessité d'une utilisation des denrées alimentaires préservant les ressources. Tous les stades de la filière alimentaire, de la fourche à la fourchette, sont concernés.



En Suisse, un tiers des aliments finissent à la poubelle. Une utilisation respectueuse des ressources réduit ce gaspillage alimentaire (Food Waste). Les approches envisagées sont l'étiquetage des produits, des mesures de sensibilisation ou le traitement de ce thème dans les écoles. La prise en considération du gaspillage alimentaire permet de tenir compte d'une préoccupation importante de l'initiative «Pour la sécurité alimentaire».

6. OUI comme refus d'un retour en arrière en matière de politique agricole

L'agriculture suscite de nombreuses émotions et revêt une grande importance en politique. Par conséquent, les approches sont diverses en politique agricole. Il est évident que le texte constitutionnel peut être mal interprété et détourné afin de justifier un retour en arrière. **Toutefois, le contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire ne va pas dans ce sens. Cette révisions constitutionnelle est également explicitement un refus à :**

- L'immobilisme
- Le protectionnisme et l'affaiblissement du marché
- Les incitations étatiques à la production qui ne s'accordent pas au marché
- La réduction du bien-être animal, de la protection des cours d'eau ou de la biodiversité
- Des traités commerciaux ayant des impacts écologiques ou sociaux négatifs à l'étranger

Oui à une agriculture adaptée aux conditions locales.

Oui à une orientation vers le marché.

Cette révision constitutionnelle est une preuve de confiance et une incitation pour l'ensemble de l'agriculture et du secteur agroalimentaire à, ensemble, aller de l'avant.